

**Nombre de membres**

En exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 20

**N° 2026\_0303\_04**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE du 3 Mars 2026**

*Convocation du 26/02/2026*

L'an deux mille vingt six, le trois mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX-CANTENAC s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Sophie MARTIN, Maire.

**Présents** : Michel PICONTO, Béatrice EYZAT, Guy MOREAU, Thérèse HURSTEMANS, Jean-Marie GAY, Philippe POHER, Loïc VAREZ, Denis LURTON, Chantal PERNEGRE, Allan SICHEL, Dominique POUILLOUX, Isabelle HUGON, Laurent MOUILLAC, Fabrice DARRIET, Joël PIZZOL, Magali LETURQUE, Sébastien MORISSEAU, Sandra D'HULSTER, Thibault DUPONT, Quitterie DUPUY

**Excusées** : Sophie MARTIN, Virginie BUSTILLO, Muriel SIBEYRE, Hélène ALONZO

**Absents** : Jean-Pierre FABAREZ, Sarah BICHET, Julie GRABOT

**Secrétaire de séance** : Thérèse HURSTEMANS

*Suite à une erreur matérielle (nombre de voix pour et abstention),  
cette délibération annule et remplace celle télétransmise au contrôle de légalité le 09.03.2026*

**OBJET : FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires**

**Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Vote**

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 de la Commune de Margaux-Cantenac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que la commune a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Michel PICONTO ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Thérèse HURSTEMANS, adjointe aux finances :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 691 558.97 €	3 018 102.28 €	4 709 661.25 €
	Recettes réalisées	1 319 156.54 €	3 115 700.59 €	4 434 857.13 €
	Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 691 558.97 €	3 018 102.28 €	4 709 661.25 €
	Dépenses réalisées	351 595.15 €	2 956 865.83 €	3 308 460.98 €
	Restes à réaliser	59 642.28 €	0.00 €	59 642.28 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	967 561.39 €	158 834.76 €	1 126 396.15 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-557 766.76 €	580 032.28 €	22 265.52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	409 794.63 €	738 867.04 €	1 148 661.67 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-59 642.28 €	0.00 €	-59 642.28 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	350 152.35 €	738 867.04 €	1 089 019.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Isabelle HUGON), Madame le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- approuve le CFU 2025 de la Commune
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

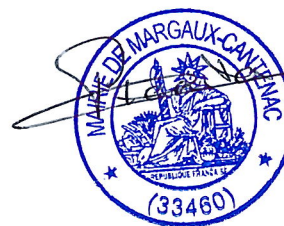
Fait et délibéré, en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Thérèse HURSTEMANS

L'Adjoint,



Michel PICONTO